



Procès-verbal de la séance du vendredi 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, et treize février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame LORY Agnès, Maire.

Etaient présents :

Madame LORY Agnès.

Messieurs BAUDOUIN Alexandre, CHABANIS Serge, SAUZE Denis.

Secrétaire de séance : Monsieur CHABANIS Serge.

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025
- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION 2025 (CFU)
- DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS
- PRESENTATION DU BILAN 2025 EN FORET COMMUNAL ET TRAVAUX ONF 2026 (PLANTATION)
- CONVENTION DE PRESTATIONS JURIDIQUES POUR LE MONTAGE D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
- PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2026 DE REFECTION DE L'EGLISE SAINT-ROCH
- AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE MNT
- QUESTIONS DIVERSES : étude géobiologique ferme communale, fonds de concours 2026 ; recrutement nouvel agent d'entretien ; commission à venir ; CCID et commission de contrôle des listes électorales ; élections municipales du 15 mars 2026

Madame le Maire

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Budget Communal

Les membres du Conseil Municipal, réunis ce jour, approuvent le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Ce compte est en concordance exacte avec le compte administratif du budget communal de la Commune du Monestier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

*** APPROUVE** le CFU de l'exercice 2025 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Nombre de Membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation 06/02/2026

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Budget Forêt

Les membres du Conseil Municipal, réunis ce jour, approuvent le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Ce compte est en concordance exacte avec le compte administratif du budget Forêt de la Commune du Monestier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

*** APPROUVE** le CFU de l'exercice 2025 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Nombre de Membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation 06/02/2026

OBJET : Délibération sur l'affectation de résultats budget principal

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Agnès LORY, délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur Denis SAUZE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 830,72		7 509,34		55 340,06
Opérations de l'exercice	107 471,81	110 243,29	56 803,21	31 261,07	164 275,02	141 504,36
Totaux	107 471,81	158 074,01	56 803,21	38 770,41	164 275,02	196 844,42
Résultat de clôture		50 602,20	18 032,80			32 569,40
Besoin de financement			18032,8	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BPN+1)		
Excédent de financement				(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BPN+1)		
Restes à réaliser				☒ ← Indiquer X si absence de restes à réaliser		
Besoin de financement des restes à réaliser						
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement			18 032,80	Euros		
Excédent Total de financement						
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			18032,8	au compte 1068 investissement (A inscrire au BPN+1)		
Déficit de fonctionnement				(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BPN+1)		
Excédent de fonctionnement			32569,4	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BPN+1)		

Nombre de Membres en exercice : 4
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation 06/02/2026

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Messieurs BAUDOUIN Alexandre, CHABANIS Serge, SAUZE Denis

OBJET : Délibération sur l'affectation de résultats budget forét

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Agnès LORY, délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur Denis SAUZE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		84 416,40				84 416,40
Opérations de l'exercice	16 001,53	46 093,06	50 160,00		66 161,53	46 093,06
Totaux	16 001,53	130 509,46	50 160,00		66 161,53	130 509,46
Résultat de clôture		114 507,93	50 160,00			64 347,93

Besoin de financement	50160	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement		(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser		☒ ← Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	50 160,00	Euros
Excédent Total de financement		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	50160	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement	64347,93	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Nombre de Membres en exercice : 4
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation 06/02/2026

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Messieurs BAUDOUIN Alexandre, CHABANIS Serge, SAUZE Denis.

DELIBERATION : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE MNT

Madame le Maire présente un avenant au contrat de prévoyance (N°007160-PVC) signé avec la MNT qui stipule entre autres le nouveau taux de cotisation à 1,54% TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve les termes de ce contrat avec date d'effet au 1^{er} janvier 2026 ; charge madame le Maire de le signer.

Nombre de Membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation 06/02/2026

Approbation de la convention de prestations juridiques avec la SELARL FESSLER & ASSOCIES pour le montage d'un syndicat intercommunal de gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal du Monestier,

Considérant que les cinq communes de la Vallée de la Vocance (Le Monestier, Vanosc, Vocance, Saint-Julien-Vocance et Villevocance) ont décidé de s'associer pour la création d'un syndicat intercommunal en vue de la gestion commune d'une maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant la nécessité de s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé pour le montage juridique de ce syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de Madame le Maire à engager une démarche de création d'un syndicat intercommunal pour la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire,

Vu le projet de convention de prestations juridiques transmis par la SELARL FESSLER & ASSOCIES,

Les honoraires forfaitaires proposés au client pour la présente mission sont les suivants :

- Un honoraire horaire forfaitaire d'un montant de 130 € HT de l'heure ne pouvant excéder un honoraire maximum d'un montant de 3 000 € HT au 1^{er} mars 2026.

Nombre de Membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
VOTES : Pour : 4 Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation 06/02/2026

La répartition du montant de la prestation de SELARL FESSLER & ASSOCIES sera supportée à part égale par les cinq communes de la Vallée de la Vocance.

L'ensemble du conseil municipal du Monestier

- ❖ **DECIDE** d'approuver la convention de prestations juridiques avec la SELARL FESSLER & ASSOCIES pour la création d'un syndicat intercommunal de gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.
- ❖ **DECIDE** que le montant des honoraires de la création de ce syndicat sera supporté à part égale par les cinq communes de la Vallée de la Vocance.
- ❖ **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et à engager les dépenses y afférentes, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.
- ❖ **DECIDE** de charger Madame le Maire de notifier la présente délibération à la SELARL FESSLER & ASSOCIES et aux communes partenaires.

BILAN 2025 en forêt communale et présentation des travaux 2026

Julien Petit, technicien ONF, expose le bilan de l'année 2025 des travaux et coupes de bois.

L'année a été marquée par la réalisation de la route forestière des Corbières par l'entreprise BUSTLEIN grâce aux subvention européennes complétée de subvention de la Région AURA et de l'agglomération d'Annonay. L'ONF et la municipalité sont très satisfaits des travaux réalisés ; la route sera ouverte à la circulation des grumiers dès la fin Mars (après le temps de stabilisation nécessaire)

Les coupes 2025 ont été réalisées conformément au plan des gestion avec à la marge quelques coupes sanitaires (sapins dépérissants). A noter que l'année 2025 a été relativement bonne en terme de santé du couvert forestier.

Travaux envisagés pour 2026 : soutenue par Madame le Maire, Julien Petit expose l'intérêt d'effectuer des plantations en placeaux de manière à diversifier notre sapinière pour la rendre plus résistante face au changement climatique. Il est prévu de planter plusieurs types d'essences (châtaigniers, chêne, érable Sycomore, cèdre de l'Atlas, douglas notamment) en bouquet dense dans des zones de petites tailles et relativement ouvertes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de ces travaux de plantation par enrichissement et le devis correspondant de 4120 euros HT.

Madame le Maire indique que le dispositif SYLVACCTES devra être sollicité afin d'obtenir 70% de subvention (avec la bonification de 20% du Département de l'Ardèche)

Le bilan détaillé des coupes et travaux est annexé au présent compte-rendu .

Madame le Maire indique également que l'année 2026 verra, dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible Cance-Ay la réalisation d'un plan de gestion pour la mégaphorbiaie du Grand Felletin sous maîtrise d'ouvrage ONF.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Etude géo biologique** ferme communale : le Conseil devait étudier la demande de Maud Damiron concernant le cofinancement de cette étude : il est convenu que l'étude ayant été déjà commandée et en partie réglée par Mme Damiron, la municipalité ne peut y participer
- **Fonds de concours** ARA 2026 : la date limite de dépôt des dossiers est le 30 avril, à charge donc pour la future municipalité de les constituer.
- **Agent d'entretien** : Johana Bras a indiqué ne pas souhaiter renouveler son contrat qui se termine le 27 février, la commune recherche un nouvel agent d'entretien (4h/mois) ;
- **Commissions à venir** : CCID le 17 février et la commission de contrôle des listes électorales le 19 février; élections municipales le 15 mars 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire

